

PROGRAMME DE PROTECTION JURIDIQUE



UN MEILLEUR ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Un conflit avec son propriétaire, son employeur, l'administration de son établissement d'enseignement ou entre particuliers peut être stressant et difficile à résoudre pour un ou une étudiante, d'autant plus que la recherche et l'utilisation des services d'un ou d'une avocate est souvent un processus long et coûteux.

Voilà pourquoi, en plus de faciliter l'accès aux soins de santé, l'ASEQ offre à ses membres l'accès à un service de consultation juridique sans frais permettant aux étudiantes et étudiants de consulter un ou une avocate pour toute question juridique. De plus, le Programme de protection juridique leur donne aussi accès à des services de représentation juridique complémentaires dans des domaines de droit précis selon une couverture adaptée à leurs besoins.

REPRÉSENTATION JURIDIQUE

- Les frais et honoraires d'avocat(e)s ou de huissières et huissiers
- Les débours (frais de comparution, droits judiciaires, frais des témoins, etc.)
- Les frais et honoraires d'experts (maximum de 1 000 \$)

ASSISTANCE JURIDIQUE

Par le biais des cabinets d'avocats partenaires, les étudiantes et étudiants membres de nos régimes ont accès à une ligne d'assistance juridique permettant de consulter un(e) avocate ou un(e) notaire. Cette ligne vise à offrir aux étudiantes et étudiants les outils et les moyens financiers pour comprendre leurs droits.

- ① **CONSEILS LÉGAUX POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS**
- ② **ALLÈGEMENT DU FARDEAU FINANCIER POUR ACCÉDER À UNE ASSISTANCE LÉGALE**
- ③ **LA CONVICTON DE POUVOIR AGIR AVEC LE SUPPORT D'UNE ÉQUIPE D'EXPERTS JURIDIQUES**

COUVERTURE JURIDIQUE

Une avocate ou un avocat prendra en charge les procédures reliées aux domaines suivants du droit :



LITIGES LIÉS À UN BAIL DE LOGEMENT

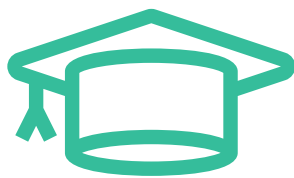
Frais juridiques liés à un litige concernant leur bail de logement

Ex. hausse de loyer contestée, une expulsion illégale ou le bris d'une condition au bail.



LITIGES LIÉS À UN CONTRAT DE TRAVAIL

Frais juridiques reliés à un litige relatif à un contrat de travail actuel ou futur pour les normes du travail



LITIGES AVEC L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Frais juridiques d'une étudiante ou d'un étudiant lors d'un litige avec son établissement d'enseignement. Ceci exclut les dossiers liés à une inconduite sexuelle ou à un acte criminel.



ACCOMPAGNEMENT AUX PETITES CRÉANCES

Assistance pour préparer une demande introductive d'instance ou une défense devant la Division des petites créances de la Cour du Québec, incluant des conseils au sujet des règles de conduite devant la Cour. Les frais de dépôt de la demande à la Cour ne sont pas inclus.



LITIGES EN LIEN AVEC LES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE

Couverture des frais lors d'un litige où les droits fondamentaux, prévus à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec ou à la Loi canadienne sur les droits de la personne sont atteints (pour des griefs non couverts par un organisme gouvernemental).



MÉDIATION CIVILE

Une séance de médiation d'une heure, en personne ou à distance avec un médiateur ou une médiatrice accréditée, pour régler un différend entre particuliers.

